



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

PLAN MERCREDI

Ville de CACHAN

2018-2021

SOMMAIRE

1. Périmètre et Public du PEDT	4
➤ Collectivité territoriale	4
➤ Correspondants	4
➤ Durée du PEDT.....	4
➤ Description du territoire concerné	4
➤ Ecoles et effectifs.....	5
2 Etat des lieux	6
2.1 Le Projet Educatif Local.....	6
2.2 Structures et acteurs identifiés sur le territoire.....	6
2.2.1 Les locaux scolaires.....	6
2.2.2 Les actions sur le temps scolaire.....	7
2.2.3 La Pause Méridienne.....	7
2.2.4 Les structures périscolaires	9
2.2.5 Les structures extrascolaires	9
2.2.6 Service municipal de la vie associative, des loisirs et des sports	9
2.2.7 Les structures culturelles	11
2.2.8 Les Centres socio-culturels	14
3 Les intentions éducatives.....	16
3.1 Définition du Projet Educatif De Territoire et ses trois axes.....	16
3.2 Objectifs de la politique éducative sur la commune de Cachan.....	16
3.2.1 Posture éducative de l'adulte.....	17
3.2.2 Orientations des établissements scolaires.....	18
3.3 Les domaines d'activité	19
4 Modalités d'organisation	20
4.1 Le public visé.....	20
4.2 Organisation de la semaine : la journée d'un enfant Cachanais.....	20
4.2.1 La journée type en maternelle.....	20
4.2.2 La journée type en élémentaire.....	23
4.3 L'encadrement des activités périscolaires.....	25
4.4 Articulation des différents dispositifs existants.....	26
4.4.1 CLAS et Etudes	26
4.4.2 Associations et autres intervenants auprès des enfants.....	26
4.5 Modalités d'inscription et d'information aux familles	26

4.6	Politique tarifaire	26
5	Instances du Projet Educatif De Territoire	27
5.1	Concertation et mise en place de la réforme	27
5.2	Comité de pilotage du Projet Educatif Territorial	27
5.3	Comités Techniques Locaux	28
5.4	Evaluation du dispositif	28
5.4.1	Les indicateurs.....	28
6	Politique de formation.....	29

1. Périmètre et public du PEDT

➤ Collectivité territoriale

<p style="text-align: center;">Ville de Cachan Hôtel de Ville de Cachan Square de la Libération 94230 Cachan</p>

➤ Correspondants

<p style="text-align: center;">Audrey de Larauze (Directrice Petite Enfance et Vie Scolaire) et Pascale Reinteau (Directrice Du Temps Libre) Hôtel de Ville, Square de la Libération, BP 130 94234 CACHAN CEDEX 01.49.69.69.43 / 01.49.69.17.92 audrey.de-larauze@ville-cachan.fr / pascale.reinteau@ville-cachan.fr</p>
--

➤ Durée du PEDT

Considérant le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2018-2019, le PEDT Plan est mis en œuvre pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.

➤ Description du territoire concerné

La ville de Cachan se situe à l'ouest du département du Val-de-Marne. Elle est membre de l'EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre.

Composée de 30 258 habitants¹, la ville s'étend sur 2,7 km² et compte une densité de 10 753 habitants au km² soit quasiment le double de celle du département. Cachan est située dans la proche banlieue sud de Paris, à deux kilomètres des portes d'Orléans et d'Italie. Cependant la ville dispose d'un patrimoine naturel varié, avec 35 hectares d'espaces verts, dont plus de 5000 m² de surfaces fleuries, 10 hectares de massifs d'arbustes, 1800 arbres.

La part des ménages propriétaires de leur résidence principale représente 47,4% du territoire et 26,7 % des ménages occupent des logements HLM. Les catégories socioprofessionnelles des cadres et professions intermédiaires représentent 36%, soit 5 points de plus que pour le département. Le taux de chômage est de 9.9%, taux inférieur de 1 point à celui du département.

Trois quartiers sensibles, Cité Jardins, Cousté et La Plaine, ont fait partie du dernier Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre. Depuis la réforme de la politique de la ville mise en œuvre en 2016, le quartier de la Cité Jardins est devenu « quartier prioritaire », et La Plaine « quartier en veille ».

La population des 0-14 ans représente 18,7% de la population du territoire. 37,3 % des ménages sont des ménages avec enfants. Parmi ces derniers, plus de 18 % sont des familles monoparentales.

¹ Données INSEE 2014

➤ **Ecoles et effectifs**

La ville de Cachan dépend de la première circonscription qui regroupe les villes d'Arcueil, Cachan et Gentilly et à partir de septembre 2017, Cachan et L'Hay Les Roses. Elle dispose de 6 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires publiques. Les effectifs pour l'année scolaire 2018/2019 sont les suivants :

Les écoles maternelles		Les écoles élémentaires		TOTAL
Belle Image	244	Belle Image	320	564
Carnot	98	Carnot	180	278
Coteau	252	Coteau	409	661
La plaine	240	La plaine	411	651
Paul Doumer	143	Paul Doumer	328	471
Pont Royal	100			
TOTAL	1077	TOTAL	1648	2725

2. Etat des lieux

2.1 Le Projet Educatif Local

Conjuguant depuis de nombreuses années des convictions humanistes au service d'un territoire, la ville de Cachan s'est engagée au-delà de ses obligations légales et avec l'ensemble des différents acteurs éducatifs de la ville dans une politique éducative afin de conduire le petit enfant vers la maturité d'un.e homme/femme responsable, épanoui.e, citoyen.ne.

Cette démarche collective dont l'objectif premier est de combattre les inégalités en mettant en œuvre des actions qui ne s'arrêtent pas au temps scolaire, ni à la réussite scolaire, mais qui accompagnent le jeune tout au long de son parcours a été formalisée en mars 2002 à travers le Projet Educatif Local (P.E.L.).

Il s'agissait d'élargir la question de l'éducation au-delà de son aspect strictement scolaire en prenant en compte la pluralité des acteurs, des usagers et des aspects du territoire, il comportait trois axes principaux :

- donner à chaque citoyen en devenir la possibilité d'être acteur de son parcours et de sa formation,
- répondre de façon collective aux besoins de solidarité et réduire les inégalités en traitant de façon adaptée les demandes précises d'élèves socialement défavorisés,
- résoudre simultanément les difficultés éducatives et celles de la vie collective liées à la délinquance, la dégradation des espaces.

Tel un levier de changement, ce P.E.L. organisait et structurait les actions des divers acteurs publics à destination des enfants de 0 à 16 ans. Plusieurs champs avaient été privilégiés :

- L'apprentissage des différences et de la solidarité
- L'éveil culturel et artistique
- L'éveil à la citoyenneté
- Le rôle de l'éducation physique et sportive dans la sociabilité et la citoyenneté
- La maîtrise de l'informatique

Le travail mené à travers ce P.E.L. a été la base pour l'élaboration du premier dispositif PEDT de 2014/2016. Suite aux évaluations menées, le PEDT 2016-2019 a renouvelé les engagements forts de la politique éducative. La ville de Cachan a souhaité, à travers une large consultation des familles, revenir à la semaine de 4 jours en septembre 2018.

2.2 Structures et acteurs identifiés sur le territoire

2.2.1 Les locaux scolaires

La ville de Cachan dispose de 6 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires publiques. Un inventaire des salles disponibles au sein des écoles, en dehors des salles de classe, a été réalisé par les services de la ville. L'utilisation de ces locaux est privilégiée pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Cependant, sur les temps extrascolaires des vacances, en fonction du nombre d'enfants inscrits, la ville pourra être amenée à utiliser les salles de classe afin d'accueillir les enfants dans les meilleures

conditions. Cette organisation sera travaillée en concertation avec les équipes éducatives de chaque établissement scolaire.

2.2.2 Les actions sur le temps scolaire

➤ Classe à thème

Autour d'un thème précis, les enfants mènent un travail d'étude et de recherche qui les conduit à des sorties d'une journée, des productions d'œuvre, de représentation.

Accompagnés par des artistes, intervenants et/ou par des structures de la ville (théâtre, bibliothèque), les enfants peuvent aborder des thématiques différentes telles que le cinéma, la photographie, l'écriture de contes ou de romans, la poésie, les fleuves et les rivières, l'animal dans la ville, les métiers d'artiste.

L'accompagnement de la ville dans le cadre du temps scolaire sera conservé, après présentation et validation des projets par l'Inspection de l'Education Nationale.

➤ Classes de découverte

Au printemps les enseignants volontaires ont la possibilité d'emmener leur classe au domaine communal de Bussy-le-Repos (Yonne). Un directeur de centre et des animateurs sont présents tout au long des séjours.

Les objectifs de la classe d'environnement sont l'apprentissage de la vie en collectivité, la coopération entre les élèves pour une meilleure cohésion du groupe, le développement de l'autonomie, la prise de responsabilité, la découverte de milieux inconnus.

Ces classes d'environnement seront maintenues et trouveront d'autant plus une cohérence avec le Projet Educatif De Territoire que la Ville organise des séjours (printemps et été) sur le même site.

2.2.3 La Pause Méridienne

Les objectifs et l'organisation de ce temps, sont définis dans le « Guide de la Pause Méridienne » adopté par la ville en 2012 et mis à jour en juin 2018. Le PEDT 2014/2016, 2016/2019 avaient formalisé des attendus sur les horaires de la pause méridienne et sa composition : repas en deux services distincts et des activités proposées aux enfants. Dans le cadre du retour à la semaine de quatre jours, cette organisation est maintenue.

La coupure du midi entre 2 séances d'apprentissage ou d'activité est un moment charnière pour l'enfant. Se restaurer et renouveler ainsi la capacité énergétique de son organisme comme ses besoins physiologiques et psychologiques sont les priorités de ce temps.

Ainsi volontairement appelé « Pause méridienne », le service offert par la Ville aux enfants et jeunes cachanais les jours scolaires et extrascolaires, entre 11h30 et 13h30, remplit 2 missions essentielles et connues :

- fournir un repas chaud et équilibré de qualité
- favoriser la récupération de l'enfant.

Ces enjeux en font définitivement un temps éducatif : moment de détente et de convivialité, la pause méridienne contribue aussi à l'épanouissement de l'enfant, à sa socialisation. Elle favorise son éducation à la santé, le développement du goût et la découverte d'autres cultures.

Les finalités recherchées recouvrent des champs éducatifs, alimentaires, sociaux et se complètent les uns les autres sans ordre de prééminence et concernent tous les acteurs. Les objectifs de ce temps sont :

- Rechercher la cohérence de la journée de l'enfant et du jeune
- Favoriser l'épanouissement et contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants et de tous les jeunes
- Développer la citoyenneté
- Favoriser l'éducation à la santé
- Favoriser l'éducation nutritionnelle et la culture du goût
- Promouvoir l'éco-citoyenneté

Parce que fortement imbriquée dans la journée scolaire, l'activité municipale de la pause méridienne est supervisée par la Direction Petite enfance et vie Scolaire (DPS). Deux services municipaux ont la charge pratique du fonctionnement de ce temps, en lien avec l'Education nationale :

- le service restauration entretien gardiennage scolaire (rattaché à la DPS) assure la production des repas, depuis l'élaboration des menus jusqu'au service à table ;
- le service Enfance Jeunesse (rattaché à la Direction du Temps Libre - DTL) gère les personnels nécessaires à l'encadrement des enfants.

La direction de la pause méridienne est confiée, soit au directeur de l'école, soit au directeur de l'accueil de loisirs.

La Ville a fait le choix politique fort de ne pas déléguer la production des repas à un prestataire, et ce sont des cuisiniers communaux qui assurent dans les écoles la confection des repas, au plus proche du convive et sans les objectifs économiques du secteur privé. Depuis janvier 2007, l'approvisionnement en denrées brutes, jusque là sous-traité à un prestataire extérieur, est assuré en régie (c'est-à-dire directement par la mairie).

Chaque fin d'année, le service Enfance Jeunesse recense les enseignants volontaires à l'encadrement de la pause méridienne, et en fonction des effectifs prévisionnels ajustés, recrute le personnel en charge de l'encadrement des enfants. Le service Enfance Jeunesse travaille au quotidien avec les équipes des différents sites et est l'interlocuteur privilégié des directeurs d'école.

Un comité technique, réunissant ces 2 services et les 2 directions DTL et DPS coordonne le dispositif au niveau de la ville et rend compte au comité de pilotage de la pause méridienne, présidé par Madame la Maire et composé des élus en charge de la restauration scolaire, de la vie scolaire et des accueils de loisirs, des directions d'école et du comité technique.

Une fois par an, la Municipalité traite de cette activité avec les Associations de Parents d'Elève (APE). Par ailleurs, les parents d'élèves sont invités à visiter et déjeuner sur tous les sites pour découvrir l'organisation et le fonctionnement.

Outre le repas, la pause méridienne doit permettre la coupure, la détente, le loisir, le jeu, le repos. Selon les possibilités (temps, conditions météorologiques, espaces disponibles), les encadrants proposent des activités qui tiennent compte du rythme et de la disponibilité de chaque enfant.

Les ateliers ludiques qui en découlent s'inscrivent dans la continuité du projet d'école et du projet pédagogique de l'ALSH. Mais l'enfant a aussi droit à ses moments d'évasion, et/ou d'inactivité, de rêveries, de confidences avec ses camarades. L'adulte sera donc proposant et ressource, mais n'obligera pas l'enfant à participer à une activité.

A ce jour, le service Enfance et Jeunesse (rattaché à la Direction du Temps Libre - DTL) étudie la faisabilité d'une déclaration à la DDCS des temps de la pause méridienne :

- analyse des effectifs des adultes pour le taux d'encadrement
- niveau de diplôme des encadrants pour les critères réglementaires
- projections des recrutements nécessaires et mise à niveau des diplômes

Selon les éléments recueillis, il sera envisagé une déclaration progressive et site par site.

2.2.4 Les structures périscolaires

Pour les enfants scolarisés en école maternelle, l'accueil est assuré tous les jours en période scolaire de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30. Cet accueil est assuré par les équipes d'accueils de loisirs du service Enfance et Jeunesse. Afin de favoriser la cohérence, les différentes activités sont organisées dans le cadre d'un projet pédagogique commun aux accueils de loisirs des mercredis, matins, soirs et vacances scolaires.

Pour les enfants scolarisés en école élémentaire, l'accueil périscolaire est assuré tous les jours en période scolaire de 7h30 à 8h20. A la sortie de l'étude à 18h00, les enfants élémentaires sont transférés vers l'accueil de loisirs maternel pour temps de garderie de 18h10 à 18h30.

En période scolaire, la ville dispose de 6 accueils de loisirs maternels et 5 accueils de loisirs élémentaires. Des regroupements par binômes constants ont lieu pendant les vacances scolaires.

Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, le mercredi est maintenu en temps périscolaire. Pour les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire, l'accueil périscolaire du mercredi est assuré de 7h30 à 18h30.

L'accueil de loisirs est un lieu ludique et éducatif pour apprendre à s'ouvrir aux autres et au monde. Chaque directeur d'accueil de loisirs rédige un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT de la Ville. Des équipes d'animation qualifiées proposent des activités, des projets et des animations artistiques, sportives et culturelles adaptées aux enfants.

2.2.5 Les structures extrascolaires

Lors des vacances scolaires, la ville regroupe les accueils de loisirs maternels et les accueils de loisirs élémentaires par binômes constants pour favoriser les déplacements des familles sur le territoire. Ils sont ouverts de 7h30 à 18h30.

Chaque directeur d'accueil de loisirs rédige un complément de projet pédagogique en cohérence avec le PEDT de la Ville. Des équipes d'animation qualifiées proposent des activités, des projets et des animations artistiques, sportives et culturelles adaptées aux enfants.

2.2.6 Service municipal de la vie associative, des loisirs et des sports

Le service de la vie associative, des loisirs et des sports gère les équipements sportifs de la Ville. Il est l'interlocuteur des associations de Cachan. Il informe les Cachanais sur l'ensemble des possibilités offertes par la ville et les associations en matière de sports, de culture et de loisirs. Il dirige l'Ecole municipale des sports (EMS).

C'est également ce service qui organise chaque année les Foulées Cachanaises, l'opération Crok'sport, les jeux athlétiques du Val de Marne en collaboration avec le conseil départemental et qui gère les escapades liberté, les coupons sports pour les enfants et adolescents jusqu'à 20 ans pour l'inscription à une activité sportive ou de loisir, l'activité loisir seniors piscine, le cross scolaire ainsi que le forum des associations.

- **Cross scolaire**

Le cross scolaire est organisé au mois d'Octobre (semaine avant les vacances de Toussaint) à destination des enfants scolarisés du CP au CM2. Il a lieu pendant 4 jours et 50 classes, soit environ **1300** élèves y participent chaque année.

- **Jeux athlétiques du Val de Marne**

La ville de Cachan participe chaque année au mois de juin aux jeux athlétiques du Val de Marne, dispositif à l'initiative du Conseil Départemental du Val de Marne à destination de plus de 90 000 scolaires sur l'ensemble du département.

Cela se traduit à Cachan par une semaine complète d'activités sportives diverses au stade Léo Lagrange de 9h à 11h30, sur le temps scolaire. La ville met à disposition son matériel pédagogique ainsi que des animateurs sportifs, l'objectif est de réunir les écoles primaires autour des valeurs traditionnelles du sport et plus particulièrement de l'athlétisme : partage, esprit d'équipe et plaisir de l'effort.

Le service Enfance et Jeunesse collabore étroitement avec le service des Sport et Vie associative pour la réservation des structures sportives, la programmation éventuelle d'intervenants sportifs dans les accueils de loisirs ou des projets partagés (EMS, évènements de la ville).

➤ **Les activités sportives extrascolaires**

- **Ecole municipale des sports**

L'école municipale des sports est destinée aux enfants cachanais scolarisés en écoles élémentaires Elle est implantée au Complexe sportif Léo Lagrange. Le but est de faire découvrir aux enfants différentes pratiques (10 disciplines) sportives (escalade, escrime, sports de combat, sports collectifs, cirque, tennis, danse, athlétisme) sous forme de cycle d'initiation de 6 à 7 séances.

Les objectifs éducatifs sont de favoriser la socialisation et l'autonomie, et de permettre à l'enfant de découvrir et d'accéder à des activités riches et variées en apprentissage. Chaque année, 108 enfants sont accueillis et répartis dans des groupes en fonction de l'âge. Les activités démarrent début septembre et se terminent sur la dernière semaine de cours, début juillet généralement.

Au vu du succès de ce projet et des objectifs établis dans le cadre du PEDT, et suite au retour à la semaine de quatre jours en septembre 2018, cette action se déroulera le mercredi matin de 8h00 à 11h30 ; selon les souhaits des parents, les enfants fréquentant l'EMS pourront être transférés sur leur accueil de loisirs de référence pour déjeuner et participer aux activités de l'après-midi.

- **Crok'sport :**

Chaque été, en juillet et en août, l'opération Crok'sport permet aux Cachanais(es) de tous âges (enfants, jeunes, adultes, seniors) de pratiquer gratuitement de nombreuses activités sportives : escalade, arts martiaux, gymnastique, remise en forme... Organisée par le Service des loisirs, de la

vie associative et des sports, ces activités sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés. Plus de 1000 enfants et adultes fréquentent les activités.

➤ **Les associations sportives**

Cachan compte de nombreuses associations sportives représentant 42 disciplines, parmi lesquelles :

Amicale Laïque de Cachan	Badminton, billard, escrime, gymnastique sportive et acrobatique, judo, nanbudo, natation, qi gong, sel-défense (ju-jitsu), stretching postural, volley-ball, yoga.
Aïki Club de Cachan	Aïkido, Tai-chi-chuan
Club de Taekwondo de Cachan	Taekwondo, Body - Taekwondo
Club des Nageurs de Cachan	Natation
Club des Retraités – La Plaine	Tennis de table
Cachan Haltérophilie Musculation	Haltérophilie, Musculation
Club Modéliste de Cachan	Aéromodélisme
Club Olympique de Cachan	Athlétisme, football, step, tennis de table
Club Subaquatique de Cachan	Plongée sous-marine
Effort et Joie	Canoë-kayak
Handball Club de Cachan	Handball
ODACES	Escalade
Pancrass Team Cachan	Pancrace
Shorei-Ryu Karaté Do	Karaté, self-défense féminine
Sporting Tennis Cachan	Tennis
OGKF	Karaté
Association Sportive ESTP	Rugby, Football, Athlétisme, Futsal
Association Sportive ENS	Football, Athlétisme,
Fennecs stars	Boxe éducative, baby futsal

2.2.7 Les structures culturelles

➤ **Service culturel**

Le service des Affaires culturelles coordonne les actions des équipements et services culturels de la ville. Il participe à la création, à la mise en œuvre et à l'accompagnement de projets culturels en animant le réseau culturel de la ville. Il assure aussi la gestion de 2 équipements : l'Orangerie et la galerie du théâtre. Une médiatrice culturelle organise des actions en direction notamment des publics scolaires. Une dizaine d'exposition sont organisées chaque année et qui peuvent accueillir lors d'un parcours spécifique les scolaires.

➤ **Bibliothèque**

La ville de Cachan dispose de 3 bibliothèques :

- La bibliothèque discothèque centrale située 11, rue Camille Desmoulins
- La bibliothèque La Plaine située au centre socio-culturel La Plaine
- La bibliothèque Lamartine située au centre socio-culturel Lamartine

Plus de 200 séances sont consacrées aux scolaires et plus de 100 aux accueils de loisirs. Plusieurs actions sont mises en place telles que des expositions, des projections publiques, des ateliers à destination des enfants, l'heure du conte, des rencontres conférences, le prix chronos.

➤ **Théâtre Jacques Carat**

Le Théâtre de Cachan - Jacques Carat propose des spectacles d'art dramatique et lyrique, de variétés, concerts, conférences, spectacles pour enfants. Il propose une programmation jeune public, 7 spectacles par an, qui sont doublés pour les scolaires. Autour de chaque spectacle, il est proposé aux classes, au sein des écoles, une rencontre, une intervention de l'artiste, un atelier. Des classes à thème sont aussi organisées où un artiste va construire un projet avec une classe.

➤ **Cinéma La Pléiade**

Composé de 3 salles, Il est également classé «Art et essai» par le Centre national de la cinématographie (CNC) et l'Association française des cinémas d'art et essai (AFCAE). Des projets « Ecole & cinéma » sont mis en place. Un mercredi par mois, une séance à destination des enfants des accueils de loisirs maternels est organisée.

➤ **Conservatoire**

Géré par le Territoire Grand Orly, Seine-Bièvre, au sein d'un bâtiment historique, le conservatoire a pour fonction d'enseigner la musique, la danse et les arts dramatiques. Il s'adresse à toute personne désirant apprendre ou approfondir ses connaissances musicales, chorégraphiques ou théâtrales et offre des enseignements de tout niveau, pouvant conduire au Diplôme d'Enseignement musical (DEM) permettant de poursuivre une filière professionnelle.

Le Conservatoire dispense un apprentissage de la pratique des instruments à corde (guitare, harpe...), à vent (cor, basson, trombone...), ainsi que celui d'instruments anciens (viole de Gambe, clavecin...) et il propose un cursus Jazz complet. Il encourage la pratique musicale collective, avec des classes d'improvisation, des orchestres et ensembles de musique de chambre, du chant choral...

Le conservatoire a peu de relation avec l'Ecole et accueille rarement des classes. L'équipe ne compte pas de musicien intervenant (dumiste). Des concerts sont organisés au sein de la bibliothèque discothèque centrale à destination des scolaires.

Le service Enfance et Jeunesse collabore étroitement avec le service culturel pour la participation à des actions culturelles, la programmation éventuelle d'intervenants dans les accueils de loisirs ou des projets partagés (événements de la ville).

➤ **Les associations culturelles**

De nombreuses associations culturelles interviennent sur le territoire parmi lesquelles :

<u>Ad Vitam</u>	Chant, chant chorale, musique (cours de)
<u>Afrique sur Bièvre</u>	Cinéma
<u>Amicale Laïque de Cachan</u>	Arts plastiques, danse classique, danse tango argentin, encadrement, gymnastique d'entretien, gymnastique douce, reliure, Spectacles, théâtre et art

	dramatique, balades pédestres, Vide-greniers
<u>Arsenic compagnie</u>	Théâtre et art dramatique
<u>Arts plastiques de Cachan</u>	Arts plastiques
<u>Association Compagnie Wendimni</u>	Danse
<u>Association culturelle vietnamienne</u>	Relaxation et détente, danse de salon
<u>Association des départements d'outre-mer de Cachan</u>	Cuisine
<u>Association pour la culture, les loisirs, l'artisanat de Cachan</u>	Peinture sur soie
<u>Bande originale</u>	Bande dessinée
<u>Cercle Diaouled an Draonienn</u>	Broderie, danses traditionnelles, musique (cours de)
<u>Chemins d'art</u>	Arts plastiques
<u>Cercle d'Activités Culturelles de Cachan</u>	Photo, go (cercle de jeu de)
<u>Club Philatélique de Cahan</u>	Philatélie (Timbre-poste)
<u>Comité des Relations Internationales et des Jumelages - CRIJ</u>	Anglais (cours d'), espagnol (cours d')
<u>Compagnie Liba Théâtre</u>	Écriture (atelier d'), théâtre
<u>Corps&Âme danse</u>	Modern'Jazz Dance
<u>Cours d'Anglais pour Enfants et Adultes - CAPEA</u>	Anglais (cours d'), Arabe littéraire (cours d'), espagnol (cours d')
<u>Croix Bleue des Arméniens de France</u>	Arménien (cours d'), relations internationales
<u>De la Tête aux Pieds</u>	Danse contemporaine
<u>EDIM - Enseignement Diffusion Information Musique</u>	Musique (cours de)
<u>Ensemble Choral Georges Migot</u>	Chant chorale
<u>Groupe Folklorique des Portugais de Cachan</u>	Danse folklorique
<u>Groupe Vocal Sortilège</u>	Chant chorale
<u>La Bouilloire</u>	Environnement
<u>L'Atelier d'argile</u>	Peinture, argile
<u>Les ateliers du Val de Bièvre</u>	Archéologie, histoire, patrimoine
<u>Les Baladins de la Bièvre</u>	Théâtre et art dramatique
<u>Les Carrés d'Art</u>	Mosaïque
<u>Mi'Yo</u>	Danse antillais, musique (cours de)
<u>Musique en Bièvre</u>	Musique (cours de)
<u>Ola - Rock</u>	Grand Bal du Dimanche, Danse Flash mob – dance, Danse Lady Styling, Danse Rock, danse de salon, Danse Salsa, danse west coast swing, Zumba Danse

<u>Pain Roses Chansons</u>	Débats et rencontres, Café littéraire
<u>Papoter à points comptés</u>	Broderie
<u>Rythme Expression Danse</u>	Claquettes américaines, Modern Jazz-contemporain, gymnastique stretching
<u>Théâtroscope</u>	Cinéma
<u>Ultimatum School</u>	Danse Hip-hop
<u>Yad Fel Yad « Main dans la main »</u>	Arabe (cours d') et conversation, danses flamenco, danse orientale, danse indienne

2.2.8 Les Centres socio-culturels

Les trois Centres socio-culturels de Cachan sont des structures associatives, fédérées au sein de l'AGAESCC (Association de gestion et d'animation des équipements socio-culturels de Cachan).

Les objectifs sont de :

- Favoriser l'émergence de projets de développement social, d'éducation populaire et d'économie solidaire menés par les habitants,
- D'accompagner les activités et les animations ainsi que les actions solidaires intergénérationnelles, culturelles et sportives,
- D'accompagner les actions de soutien auprès des personnes en difficulté et de lutte contre toutes les exclusions, ainsi que l'animation pour renforcer le lien social.

Le service Enfance et Jeunesse collabore avec les Centres Sociaux Culturels. Les acteurs, animateurs et directeurs des CSC et des ALSH, croisent des informations, partagent des projets et des actions pour mieux accompagner les familles : évènementiels divers dans le quartier, cellule de vieille réussite éducative, actions sur la parentalité.

➤ Le centre social et culturel La Plaine

Le CSC La Plaine réunit 4 espaces d'accueil et d'activités :

- Le centre proprement dit
- Le studio musical
- Le KAP et la salle du marché

Il coordonne des activités socio-éducatives en vue de mettre à la disposition des familles les moyens de remplir leur rôle. Cette action globale s'adresse à toute la population en offrant un accompagnement social et culturel aux familles. Il met en place de l'accompagnement à la scolarité, organise un accueil de loisirs, des sorties, des activités et des séjours vacances à destination des familles, des soirées culturelles, des ateliers sociolinguistiques, un accueil « petite enfance ».

Le KAP est un lieu d'accueil à destination des jeunes de 13 à 25 ans. L'espace Courbet est une annexe décentralisée, véritable structure de proximité.

➤ Le centre social et culturel Maison Cousté

Les locaux, inaugurés en mai 2008, comprennent un espace jeux pour jeunes et adultes, un espace informatique, deux salles polyvalentes ainsi qu'une cafétéria. Il met en place de l'accompagnement à la scolarité, organise un accueil de loisirs, des sorties, des activités et des séjours vacances à destination des familles, des soirées culturelles, des ateliers sociolinguistiques, un accueil « petite enfance » ainsi que des activités et des accompagnements de projet pour les jeunes.

➤ **Le centre social et culturel Lamartine**

Le centre socio culturel est implanté au cœur du quartier de la Cité Jardins. Il permet grâce à l'implication de chaque habitant de faire vivre le quartier et de développer des projets. Il s'adresse à tous, de la petite enfance aux personnes retraitées.

Il met en place des ateliers petite enfance et un accueil ludothèque, il organise de l'accompagnement à la scolarité, un accueil de loisirs, des activités jeunesse, des ateliers sociolinguistiques. De plus, il propose des permanences « écrivain public », « accès aux droits », ainsi que des sorties et animations à destination des familles. Le CSC Lamartine gère également les espaces d'activités de l'annexe au 175 Avenue Aristide Briand.

3 Les intentions éducatives.

3.1 Définition du Projet Educatif De Territoire et ses trois axes.

Fort des évaluations du PEDT 2014-2016 et 2016-2019, le PEDT Plan mercredi 2018-2021 :

- intègre l'ensemble des temps de vie d'un enfant au sein de sa journée.
- il maintient chacun dans ses champs de compétences.
- il instaure les conditions d'une continuité d'accueil, globale, cohérente et partagée, au service de chaque enfant et durant toute l'année scolaire.
- il a une fonction de mise en cohérence des différents acteurs et renfort du lien.

Il définit trois axes de travail communs aux acteurs dudit PEDT :

- Axe 1 : Considérer l'enfant dans sa globalité, avec ses spécificités et tendre à respecter son rythme
- Axe 2 : Favoriser les projets visant à développer la participation des enfants dans une dynamique de coopération
- Axe 3 : Encourager les projets qui s'inscrivent dans la réalité et la ressource territoriale.

Ces axes visent à donner aux enfants l'opportunité de découvrir et de pratiquer avec, autant que nécessaire, la formalisation de partenariats : théâtre, bibliothèques, piscine, terrains sportifs etc.

Un accueil à l'école sur des horaires élargis par l'accueil périscolaire est une exigence de la société actuelle et de l'organisation familiale et professionnelle des parents. Ils ne sauraient se passer de ce type de service.

Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, la Ville a tenu compte de cette demande indispensable pour de nombreuses familles tout en donnant la possibilité de réguler les horaires du matin et du soir afin de contribuer à préserver une réelle qualité au sein de la cellule familiale.

Le P.E.D.T permet de formaliser cette démarche partenariale et évolutive pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité. Au-delà du PEL qui permettait de rassembler les acteurs périscolaires autour d'objectifs communs, le Projet Educatif De Territoire prend la forme d'un engagement contractuel entre la collectivité, les services de l'Etat (DASEN et préfecture), la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et les partenaires locaux qui participent à son élaboration.

3.2 Objectifs de la politique éducative sur la commune de Cachan.

En lien avec le PEL élaboré en mars 2002, avec le contrat enfance jeunesse et les PEDT 2014-2016, 2016-2019 les intentions éducatives du PEDT Plan mercredi 2018-2021 se déclinent dans chaque temps organisé par la ville :

a) Le développement d'une cohérence éducative, construire la coéducation.

- Harmoniser les postures et les finalités éducatives entre tous les acteurs.
- Structurer et outiller les partenariats ville, éducation nationale, associations, institutions.
- Articuler et rendre lisibles les offres périscolaires et extrascolaires.

b) Renforcer la continuité éducative de 0 à 18 ans sur l'ensemble du territoire.

- Faciliter les transitions entre le milieu familial, la petite enfance, l'enfance et l'adolescence.
- Créer les conditions de la participation de toutes les familles.
- Soutenir, accompagner les familles et les enfants en difficulté.

c) Développer les conditions de l'apprentissage et de la citoyenneté.

- Sensibiliser les enfants, les jeunes au monde et à sa compréhension, au fonctionnement des institutions.
- Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble, de la démocratie et la mise en place de projet à intérêt collectif.
- Garantir à tous l'accès aux ressources éducatives du territoire.

Les activités proposées au sein des temps périscolaires et extrascolaires seront diversifiées et adaptées à l'âge des différents publics, leur permettant de s'épanouir, d'affirmer leur personnalité, de découvrir, d'expérimenter, de partager, d'être valorisés, reconnus, tout en favorisant la nécessaire part de rêve, de plaisir, de joie, de rire, inhérente à un temps de loisirs.

Ces propositions devront, dans un esprit ludique, permettre à l'enfant :

- Le développement de son inventivité, de ses aptitudes logiques, en passant par la pratique de jeux à la fois collectifs et individuels ;
- La connaissance et la maîtrise de son corps par le biais d'activités physiques et sportives ;
- Le développement de sa créativité et de sa sensibilité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles ;
- L'apprentissage de l'autonomie étape par étape ;
- L'épanouissement de sa personnalité, le développement de sa capacité de jugement et de son sens critique.

3.2.1 Posture éducative de l'adulte

Dans tous ces temps de vie de l'enfant, l'adulte est un référent constant pour l'enfant et il a un rôle primordial. Son attitude et son comportement font partie intrinsèque de son rôle éducatif. Il doit surveiller son langage, son attitude, s'abstenir de toute démagogie, enrichir ses pratiques par le biais d'une formation permanente.

Il doit accompagner l'enfant dans chaque étape de son accession à l'autonomie. Il doit l'écouter, l'accepter, l'accompagner, l'orienter pour qu'il se construise dans un environnement culturel et social propice. Il veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Il participe à la transmission des valeurs et à la construction des repères chez les enfants en veillant au bon respect de la vie collective et en mettant en place des activités éducatives et structurantes.

Il reste vigilant à une alternance des temps d'activités et de repos adaptés au rythme biologique des différents publics.

L'adulte ne doit pas considérer l'activité comme « occupationnelle » dans laquelle l'intervention de l'enfant ou du jeune se résume au choix dans un catalogue et à l'exécution de gestes stéréotypés ; mais comme un moment éducatif qui apporte plaisir et compétence. L'ensemble des adultes fait partie d'une équipe éducative. Leurs actions et leurs interventions doivent donc s'intégrer au projet éducatif territorial.

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche d'éducation et de laïcité qui vise à conforter la capacité des personnes à organiser leur vie sociale, à participer à la délibération collective autour des enjeux

de la société en exerçant pleinement leurs droits et devoirs de citoyens. Sur chaque site, les règles de vie sont partagées avec toute la vigilance nécessaire pour le respect de ces règles, ainsi que le respect des autres.

Les deux directeurs(trices), école et ALSH, organisent un partenariat quasi quotidien au sein de l'établissement par :

- Des échanges et points informels : transitions, listings, absences et informations diverses
- des réunions thématiques : équipes éducatives, fête d'école, rencontre avec une famille
- le CLAPS : Conseil Local des Activités Périscolaires
- les commissions du patrimoine
- La commission des menus

Ces rencontres permettent de déterminer des axes de travail communs, et plus particulièrement :

- Le langage
- Le respect des règles, le respect des autres,
- Les transitions et articulations entre les différents acteurs,
- La gestion des salles communes.

Le service Enfance et Jeunesse a pour priorité la stabilité et la permanence des équipes sur les temps périscolaires et extrascolaires. Plusieurs outils sont utilisés :

- les conditions réglementaires lors de la construction des équipes
- les évaluations et compétences professionnelles de l'agent
- la contractualisation des agents
- le financement de formations
- la notion de référent lors des temps extrascolaires et/ou transfert sur d'autres sites

3.2.2 Orientations des établissements scolaires

A partir d'un diagnostic détaillé, le projet d'école est élaboré par l'équipe pédagogique animée et coordonnée par le/la directeur/trice d'école. Il définit des priorités en cohérence avec les textes officiels et les orientations académiques et départementales, et les caractéristiques spécifiques à l'école.

Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, l'enseignement scolaire est réparti sur 8 demi-journées soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Pour la période du PEDT Plan mercredi 2018-2021, trois axes seront développés plus particulièrement sur l'ensemble des établissements scolaires de Cachan :

- L'entrée de l'école dans l'ère du numérique
- Les arts et la culture, développement des parcours culturels
- Le développement de la coopération avec les parents

Les axes du projet académique 2016-2019 de l'académie de Créteil sont :

- Accroître la performance de l'académie pour la rendre plus efficace et plus juste
- Faire vivre les valeurs de la République et promouvoir les principes du service public
- Développer la coopération dans l'École et avec les partenaires
- Recruter, stabiliser et valoriser les ressources humaines pour développer l'attractivité de l'académie

3.3 Les domaines d'activité

Le PEDT Plan mercredi 2018-2021 déclinera les activités mises en place à l'attention des enfants selon les domaines définis ci-dessous. Sur le temps du mercredi et des vacances, elles pourront être menées par différents acteurs municipaux mais aussi par des acteurs associatifs, artistes en résidence, intervenants extérieurs...

Les notions de vivre ensemble, de coopération, de découverte ludique et d'accès à la culture seront transversales à l'ensemble des champs suivants :

- **Activités sportives de découverte adaptées aux enfants et aux lieux de pratique** : organisées par des animateurs, éducateurs sportifs ou intervenants spécialisés, elles pourront avoir lieu au sein des établissements, des accueils périscolaires ou des structures sportives.
- **Activités artistiques et culturelles, expressions manuelles** : elles auront pour objectif la découverte et pourront prendre différentes formes de projets : création, exposition, spectacle, restitution et valorisation finale.
- **Initiation aux médias, aux réseaux sociaux, multimédias** : la ville continue d'investir et d'équiper les établissements scolaires en numérique (salle informatique, TNI). De plus des structures extérieures (Centres sociaux, bibliothèques...) pourront être des lieux et personnes ressources autour de cette thématique.
- **Jeux de société d'ici et d'ailleurs** : la place du jeu et des jeux de société apparaît comme un support important à exploiter pour travailler les notions de cultures, de respect partagé et de vivre ensemble.
- **Détente et relaxation** : la ville veut continuer à réaffirmer l'importance des temps de détente et de relaxation dans la journée de l'enfant. Ces temps construits, pensés et organisés permettront aussi à l'enfant de s'épanouir.
- **Initiations et découvertes scientifiques, enjeux environnementaux** : Dans le cadre du diagnostic que la ville a mis en place, une phase a concerné les activités et projets possibles à mettre en place dans le cadre des temps périscolaires ou extra scolaires.
- **Journées thématiques** : Autour d'un thème commun, les enfants des accueils de loisirs se retrouvent pour des activités de toutes natures dont l'objectif est la découverte de l'autre à travers un support ludique et festif : Carnaval des enfants, journée sportive, journée culturelle...
- **Activités environnementales et éco-citoyennes** : elles auront pour objectif la découverte, la sensibilisation et pourront prendre différentes formes de projets : actions et projets, exposition, spectacle ;

4 Modalités d'organisation

4.1 Le public visé.

Ce projet concerne tous les enfants inscrits en école maternelle et élémentaire publiques de la ville de Cachan.

Une attention particulière est portée aux enfants en situation de handicap. Un parcours est organisé avec la référente handicap de la ville de Cachan pour :

- Repérer les besoins des familles concernées
- Organiser des espaces de dialogue avec les parties prenantes : parents, référente handicap, le service Enfance et Jeunesse, les directeurs ALSH
- Organiser des formations et des actions de sensibilisation pour les agents
- Inclure les parents dans les dispositifs complémentaires : cinéma différence, ateliers, Handicafé etc.
- Outiller le relation par la rencontre avec les professionnels du soin

Tout en respectant les règles de vie en collectivité, les différents temps de vie d'une journée doivent être interrogés afin de permettre à l'enfant en situation de handicap, de s'épanouir à son rythme dans un environnement socialisé, d'apprendre et de grandir avec les autres. Ce rapport à la différence renforcera auprès de tous, des valeurs de respect et de tolérance.

4.2 Organisation de la semaine : la journée d'un enfant Cachanais.

Les journées type des enfants en maternelle et en élémentaire précisent l'offre de la ville sur les temps de prise en charge dont peut avoir besoin une famille. Elles s'inscrivent dans chaque réalité familiale et n'indique en rien la réalité de la journée d'un enfant.

La journée type en maternelle

	7h30-8h20	8h30 à 11h30	11h30 à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h30
Lundi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
Mercredi	Accueil de loisirs à la journée avec repas OU à la demi-journée sans repas jusqu'à 12h30				
Jeudi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

De 7h30 et jusqu'à 8h20 : l'accueil périscolaire du matin, taux d'encadrement, 1 adulte pour 14 enfants

La priorité de l'équipe d'animation est de constituer des petits groupes d'enfants au gré des arrivées et de proposer des activités sécurisantes, calmes. Ce temps d'accueil est propice à une entrée en douceur dans l'espace collectif.

Des espaces bien matérialisés et facilement accessibles sont installés : coin détente, coin lecture, coin jeux de construction, coin jeux d'identification, coin jeux de société, coin dessins libres. L'enfant choisira les espaces qu'il préfère et pourra en changer s'il le souhaite.

A 8h15, les enfants sont amenés vers leur classe, ou dans les cours, et sont accueillis par leur enseignant(e). Tous les autres enfants sont accueillis directement par l'enseignant(e).

8h30-11h30 : classe, 3h de temps d'enseignement.

11h30-13h30 : pause méridienne (temps non déclaré en périscolaire) :

Les équipes d'animation sont présentes à 11h20 afin d'assurer un passage d'information de qualité entre le temps scolaire et le temps de la pause méridienne. Un fonctionnement en double service de restauration est organisé : de 11h30 à 12h30 et de 12h30 à 13h30. Les objectifs de ce temps sont les suivants :

- Permettre un temps de repas qualitatif de 45mn minimum. Les agents (animateurs et ATSEM) sont positionnés à table avec les enfants. Ils instaurent un climat convivial favorisant les échanges, la discussion, la découverte des aliments et des saveurs.
- Proposer aux enfants des activités de diverses natures : des activités dites « ouvertes », où l'enfant peut aller et venir à son gré (salle de Coloriage, salle de Kapla etc.) et des activités dites « fermées » où l'enfant participe à toute la durée de l'activité (Jeux de construction, chant etc.).
- Permettre aussi à l'enfant de simplement jouer dans la cour et/ou de ne rien faire.

L'enfant devient acteur de son temps. Un travail, site par site, doit s'organiser pour répondre au mieux aux contraintes et aux atouts de tous.

13h30-16h30 : classe, 3 heures de temps d'enseignement.

A 16h30 : les enfants restent :

- soit sous la responsabilité de l'enseignant(e) en attendant l'arrivée de leurs parents,
- soit sont pris en charge pour le temps d'accueil périscolaire du soir.

16h30-18h30 : l'accueil périscolaire du soir, taux d'encadrement, 1 adulte pour 14 enfants

Les équipes d'animation sont présentes à 16h20 pour permettre un temps de coordination et de transition avec le temps scolaire. Les enfants sont dirigés vers le goûter fourni par la ville de Cachan, avant de poursuivre par des activités périscolaires.

En ce temps de fin de journée, la priorité de l'équipe d'animation est de constituer des petits groupes d'enfants autour de lieux thématiques sécurisants et calmes. Différents ateliers sont proposés aux enfants :

- Poursuivre la réalisation des projets du mercredi
- Réaliser des projets thématiques et réguliers sur le temps du soir

- Préparer un évènement festif : Carnaval, grand jeu
- En complément, des espaces bien matérialisés et facilement accessibles sont installés : coin détente, coin lecture, coin jeux de construction, coin jeux d'identification, coin jeux de société, coin dessins libre.

L'enfant choisira les ateliers et espaces qu'il préfère et pourra en changer s'il le souhaite. A partir de 17h00, les enfants partent de manière échelonnée à l'arrivée de leurs parents. Ce temps d'accueil est propice à une descente de la courbe d'intensité de l'enfant en fin de journée.

La transition entre les différents temps de la journée :

L'organisation et la gestion des transitions sont essentielles au bon déroulement de la journée de l'enfant ; elles seront organisées en fonction de la configuration et de la spécificité des sites : effectifs, locaux, type d'intervenants, sites périphériques, lieux des activités.

Cette organisation sera donc élaborée en lien et coordination avec les directeurs d'école afin de définir des modalités de transition sur mesure entre le temps scolaire et les temps périscolaires. Dans tous les cas, ces schémas de transition veilleront à :

- Assurer une atmosphère bienveillante dans la gestion des groupes et des enfants
- Réduire un maximum les croisements des groupes
- Permettre de pointer individuellement les présences des enfants
- Permettre d'informer le responsable des temps d'une absence non prévue : malade, mot des parents etc.
- S'assurer du bon suivi des effets personnels de l'enfant
- S'assurer de la transmission des informations sensibles concernant un enfant : état de fatigue, santé, appel des parents, soin PAI.

Les temps spécifiques du Mercredi périscolaire : taux d'encadrement 1 adulte pour 8 enfants.

7h30 – 18h30 : Accueil de Loisirs périscolaire du Mercredi

Les élus ont fait le choix fort de conserver les taux d'encadrement antérieurs à la réforme des rythmes éducatifs. Les équipes d'animation organise l'accueil de loisirs du mercredi dans un esprit de loisirs et de découverte.

De 7h30 à 9h15, accueil des enfants et des parents. Après un temps de Forum avec tous les enfants, des activités se déroulent entre 9h45 et 11h30. Les activités proposées peuvent être ponctuelles, périodiques, sous forme de cycle ou de projet. L'enfant choisit l'activité qu'il souhaite pratiquer.

De 12h20 à 12h30, les enfants qui ne restent que la matinée (sans repas) sont repris par leurs parents. A partir de 11h45, les enfants qui participent toute la journée se dirigent vers les restaurants scolaires pour le déjeuner.

Après le repas, les enfants concernés rejoignent les dortoirs tandis qu'un temps informel et convivial est proposé aux autres enfants. Des espaces bien matérialisés et facilement accessibles sont installés : coin détente, coin lecture, coin jeux de construction, coin jeux d'identification, coin jeux de société, coin dessins libres. L'enfant choisira les espaces qu'il préfère et pourra en changer s'il le souhaite.

A 13h45-14h00, débutent les activités de l'après-midi et/ou les sorties selon le programme prévu par l'équipe d'animation. Au fil du réveil échelonné, les enfants de la sieste rejoignent le groupe et se voient proposer des activités et/ou les lieux de jeux libres dans les espaces matérialisés.

A partir de 16h30, le goûter est fourni par la ville de Cachan. A partir de 17h00, les enfants partent de manière échelonnée à l'arrivée de leurs parents, se rapprochant ainsi du fonctionnement de l'accueil du soir pour les familles.

4.2.1 La journée type en élémentaire

	7h30-8h20	8h30 à 11h30	11h30 à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h00	18h00- 18h30
Lundi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Etude	Transfert des enfants à l'accueil du soir maternel
Mardi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Etude	
Mercredi	Accueil de loisirs à la journée avec repas OU A la demi-journée sans repas jusqu'à 12h30					
Jeudi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Etude	Transfert des enfants à l'accueil du soir maternel
Vendredi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Etude	

De 7h30 et jusqu'à 8h20 : l'accueil périscolaire du matin en accueil de loisirs maternels, taux d'encadrement, 1 adulte pour 18 enfants

La priorité de l'équipe d'animation est de constituer des petits groupes d'enfants au gré des arrivées et de proposer des activités sécurisantes et calmes. Ce temps d'accueil est propice à une entrée en douceur dans l'espace collectif.

Des espaces bien matérialisés et facilement accessibles sont installés : coin détente, coin lecture, coin jeux de construction, coin jeux d'identification, coin jeux de société, coin dessins libres. L'enfant choisira les espaces qu'il préfère et pourra en changer s'il le souhaite.

A 8h20, les enfants sont amenés vers le site élémentaire.

8h30-11h30 : classe, 3 heures de temps d'enseignement.

11h30-13h30 : pause méridienne (temps non déclaré en périscolaire) :

Les équipes d'animation sont présentes à 11h20 afin d'assurer un passage d'information de qualité entre le temps scolaire et le temps de la pause méridienne. Un fonctionnement en double service de restauration est organisé : de 11h30 à 12h30 et de 12h30 à 13h30. Les objectifs de ce temps sont les suivants :

- Permettre un temps de repas qualitatif de 45mn minimum. Les agents sont positionnés à table avec les enfants. Ils instaurent un climat convivial favorisant les échanges, la discussion, la découverte des aliments et des saveurs.
- Proposer aux enfants des activités de diverses natures. Des activités dites « ouvertes », où l'enfant peut aller et venir à son gré (salle de Coloriage, salle de Kapla etc.) et des activités dites « fermées » où l'enfant participe à toute la durée de l'activité (Jeux de construction, chant etc.).
- Permettre aussi à l'enfant de simplement jouer dans la cour et/ou de ne rien faire.

L'enfant est acteur de son temps. Un travail, site par site, doit s'organiser pour répondre au mieux aux contraintes et aux atouts de tous.

13h30-16h30 : classe, 3 heures de temps d'enseignement.

16h30-18h00 : Etude dirigée.

Le temps d'étude se déroulera de 17h à 18h. Un temps de pause/goûter sera organisé de 16h30 à 16h55. Les familles peuvent retrouver leurs enfants à 16h30 ou à 16h55.

L'étude sera encadrée de manière privilégiée par des enseignants. Le contenu sera organisé de manière à proposer aux enfants une aide dans la réalisation des devoirs, voire une aide méthodologique (permettre à l'enfant d'apprendre à apprendre) ou un soutien dans certains cas. Une attention particulière sera apportée en direction des enfants de CP. Un groupe de travail a proposé une Charte des études afin de préciser ces différents aspects et de décliner les contenus école par école.

A 16h30, le directeur d'école est en responsabilité de l'organisation de la transition entre le temps scolaire et les études. A 18h, des animateurs seront présents à la sortie de l'étude pour récupérer les enfants qui restent à la garderie du soir et afin de les transférer vers la structure de l'accueil de loisirs maternel à proximité.

18h10 – 18h30 : La garderie des enfants élémentaires dans les locaux maternels.

En ce temps de fin de journée, les enfants élémentaires qui bénéficient d'un temps de garderie dans les locaux maternels sont positionnés dans une salle différente et avec un animateur dédié. Ils ne sont pas mélangés aux enfants maternels. La vigilance est accrue afin de respecter la courbe d'intensité décroissante de fin de journée. Les enfants partent de manière échelonnée à l'arrivée de leurs parents.

La transition entre les différents temps de la journée :

L'organisation et la gestion des transitions sont essentielles au bon déroulement de la journée de l'enfant ; elles seront organisées en fonction de la configuration et de la spécificité des sites : effectifs, locaux, type d'intervenants, sites périphériques et lieux des activités.

Cette organisation sera donc élaborée en lien et coordination avec les directeurs d'école afin de définir des modalités de transition sur mesure entre le temps scolaire et les temps périscolaires. Dans tous les cas, ces schémas de transition veilleront à :

- Assurer une atmosphère bienveillante dans la gestion des groupes et des enfants
- Réduire un maximum les croisements des groupes
- Permettre de pointer individuellement les présences des enfants sur les listes de présences
- Permettre d'informer le responsable des temps d'une absence non prévue : malade, mot des parents etc.).
- S'assurer du bon suivi des effets personnels de l'enfant : Manteau, cartable, sacs divers.
- S'assurer de la transmission des informations sensibles concernant un enfant : état de fatigue, santé, appel des parents, soin PAI.

Les temps spécifiques périscolaires du Mercredi, taux d'encadrement, 1 adulte pour 12 enfants) :

7h30 – 18h30 : Accueil de Loisirs périscolaire du Mercredi

Les élus ont fait le choix fort de conserver les taux d'encadrement antérieurs à la réforme des rythmes éducatifs. Les équipes d'animation organise l'accueil de loisirs du mercredi dans un esprit de loisirs et de découverte.

De 7h30 à 9h15, accueil des enfants et des parents. Après un temps de Forum avec tous les enfants, des activités se déroulent entre 9h45 et 11h30. Les activités proposées peuvent être ponctuelles, périodiques, sous forme de cycle ou de projet. L'enfant choisit l'activité qu'il souhaite pratiquer.

De 12h20 à 12h30, les enfants inscrits uniquement pour la matinée (sans repas) pourront être repris par leurs parents. Les enfants qui restent toute la journée se dirigent vers les restaurants scolaires pour le déjeuner.

Suite au repas, les enfants rejoignent les salles ALSH pour un temps informel calme et convivial. Des espaces bien matérialisés et facilement accessibles sont installés : coin détente, coin lecture, coin jeux de construction, coin jeux d'identification, coin jeux de société, coin dessins libres. L'enfant choisira les espaces qu'il préfère et pourra en changer s'il le souhaite.

A 13h45-14h00 débutent les activités de l'après-midi et / ou les sorties selon le programme prévu par l'équipe d'animation.

A partir de 16h30, le goûter est fourni par la ville de Cachan. A partir de 17h00, les enfants partent de manière échelonnée à l'arrivée de leurs parents, se rapprochant ainsi du fonctionnement de l'accueil du soir pour les familles.

8h30 – 11h15 : Ecole Municipale des Sports puis l'accueil de loisirs.

Les encadrants de l'EMS prennent en charge les enfants concernés de 8h00 à 11h15. Selon les souhaits des parents, les enfants fréquentant l'EMS sont transférés vers leur accueil de loisirs vers 11h30 pour le déjeuner et les activités de l'après-midi.

4.2.3 L'encadrement des activités périscolaires.

Les activités périscolaires seront encadrées de la manière suivante :

Temps	Encadrement
Accueil du matin	Sous la responsabilité du (de la) directeur(trice) des activités périscolaires, les activités sont encadrées par des animateurs de la ville.
Pause Méridienne	Sous la responsabilité du responsable de la Pause Méridienne ((de la) directeur(trice) de l'école ou du (de la) directeur(trice)) de l'accueil de loisirs. Les activités sont encadrées par : <ul style="list-style-type: none"> - des animateurs de la ville, - des surveillants - des ATSEM (en école maternelle), - des enseignants.
Etude	Sous la responsabilité du (de la) directeur(trice) de l'école, les activités sont encadrées par : <ul style="list-style-type: none"> - des enseignants ; - des intervenants extérieurs agréés par l'Education Nationale.
Accueil du Soir	Sous la responsabilité du (de la) directeur(trice) des activités périscolaires, les activités sont encadrées par des animateurs de la ville.

Accueils de loisirs périscolaires du Mercredi	Sous la responsabilité du (de la) directeur(trice) des activités périscolaires, les activités sont encadrées par <ul style="list-style-type: none"> - des animateurs de la ville. - des intervenants de la ville - des prestataires extérieurs
Accueils de loisirs extrascolaires des vacances	Sous la responsabilité du (de la) directeur(trice) des activités extrascolaires, les activités sont encadrées par <ul style="list-style-type: none"> - des animateurs de la ville. - Des intervenants/prestataires extérieurs

4.3 Articulation des différents dispositifs existants

4.3.1 CLAS et Etudes

Dans le cadre du PEDT, la ville de Cachan favorise la réussite de tous, et favorise un travail en partenariat avec les enseignants sur les objectifs, contenus et déroulement de l'étude. De plus, la ville a révisé sa grille tarifaire de ce temps afin qu'il puisse être accessible au maximum de familles.

Elle souhaite également augmenter les liens entre les acteurs et notamment avec les trois centres socioculturels qui proposent le dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et les établissements scolaires.

4.3.2 Associations et autres intervenants auprès des enfants.

Le retour à la semaine de quatre jours et l'annonce du « plan mercredi » va fortement restructurer la participation des acteurs. Au-delà des partenariats déjà en place : Cinéma, Piscine, bibliothèques, services culturels/sportifs, parcs, la ville a le souhait d'établir de nouvelles interventions.

4.4 Modalités d'inscription et d'information aux familles

L'information aux familles doit être particulièrement travaillée pour permettre à chacun de connaître l'offre d'activités, de se repérer dans les différentes propositions et de s'organiser dans les meilleures conditions. Cette communication doit porter l'accent sur les enfants entrants à la maternelle et les enfants qui entrent en CP. La ville mène donc une politique de communication ambitieuse via :

- le site Internet de la ville : informations diverses, horaires, calendriers, tarification, Règlement intérieur, programmes d'activités, photos d'activités, formulaires disponibles
- Les guides destinés aux familles : guide de la rentrée, guide des activités de l'été
- Les campagnes d'affichages dans les services et structures de la ville
- Les affichages et présentoirs dans chaque accueil de loisirs.
- La plateforme GRC (Gestion Relation citoyen) pour interagir rapidement avec les familles
- La mise en œuvre d'un SRC : Service Relation Citoyen

Depuis la rentrée 2014, des réservations préalables sont nécessaires pour participer aux accueils de loisirs des vacances. En 2016, le dispositif a été renforcé pour favoriser l'inscription préalable des familles par l'instauration d'une pénalité pour retard d'inscription.

En outre, pour favoriser les réalités de la vie familiale ; les accueils du matin, du soir et de la restauration scolaire ne nécessitent plus l'inscription préalable des enfants.

La tarification des activités des accueils de loisirs est progressive et liée au calcul du quotient familial par tranche.

5 Instances du Projet Educatif De Territoire

5.1 Concertation et PEDT Plan mercredi 2018-2021

Depuis la parution du décret et la décision de la ville de mettre en place la réforme des rythmes scolaires à partir de la rentrée 2014, la Ville de Cachan s'est engagée dans un travail de diagnostic afin d'identifier les différents acteurs éducatifs susceptibles d'intervenir dans le cadre du PEDT.

De plus, elle a formé un comité de pilotage pour la mise en place de la réforme des Rythmes Scolaires constitué de représentants enseignants, directeurs d'écoles, représentants parents, associations, services municipaux et élus qui s'est réuni à plusieurs reprises.

Depuis sept 2015, le comité de pilotage s'est transformé en comité de suivi de la réforme tandis que des CLAP (Conseils locaux des activités périscolaires) se réunissent deux fois par an dans chaque école pour permettre un espace de dialogue avec les parents d'élèves, le directeur d'école, les services municipaux et les élus. Les échanges portent sur les modifications des secteurs concernés, le contenu et l'organisation des temps péris et extrascolaires.

Dès mars 2015, une première évaluation a eu lieu avec le concours de la Ligue de l'enseignement pour faire émerger les atouts et contraintes du dispositif cachanais et ainsi améliorer les fonctionnements en vue de la rentrée 2015. Puis en mai 2016, la collectivité a visité trois aspects :

- Les aspects analytiques : évolutions des effectifs, des taux réglementaires, des niveaux de diplômes pour identifier les forces du territoire et les axes d'amélioration.
- Les objectifs pédagogiques portés par le service et le PEDT.

Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, le comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires a été dissous en février 2018, néanmoins la volonté persiste de conserver l'instance des CLAP, lieu de dialogue entre la Ville et les parents d'élèves.

5.2 Comité de suivi du Projet Educatif Territorial

Composition :

- Elus municipaux
- Représentants Ecole (Directeurs et enseignants)
- Représentants Parents
- Représentants services municipaux (Services, Directeurs ALSH)
- Représentants Associations
- DDICS 94
- CAF 94
- IEN

Ce Comité de suivi qui réunit l'ensemble de la communauté éducative locale ainsi que les services de l'Etat, élabore, suit la mise en œuvre et évalue le PEDT plan mercredi 2018-2021. La fréquence de ce Comité de Pilotage sera de 1 fois par an environ.

5.3 Conseil locaux des activités périscolaires (CLAP)

Composition :

- Elus municipaux
- Directeur ALSH
- Directeur Ecole
- Représentants Parents
- Enseignants
- Coordinateurs pédagogiques de la Ville
- Responsable Enfance & Jeunesse
- Directrice Direction du Temps Libre
- Directrice Direction de la Petite enfance Vie Scolaire
- Intervenants/Associations (en fonction des activités développées)

Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, les CLAP sont conservés. Ils ont pour objectif de fédérer les acteurs concernés, de favoriser les échanges et de garantir la transversalité entre les professionnels. Les CLAP se réunissent 2 fois par an (et plus si nécessaire) en fonction des sujets émergents sur un établissement.

Cette instance de dialogue est formalisée par une convocation en amont et un compte rendu validé par l'ensemble des parties prenantes et signé par l' élu du secteur.

5.4 Evaluation du dispositif

Composante incontournable de toute procédure territoriale, l'évaluation permet de définir en amont les modalités de validation, de vérifier l'adéquation aux objectifs, et de mesurer la pertinence d'un projet au regard des finalités de l'organisation choisie. Elle vérifie l'efficacité de l'action et permet de modifier les actions menées en cours d'expérimentation puis à décider de leur pérennisation ou de leur restructuration.

La réflexion préalable (diagnostic) a permis de fixer des objectifs clairs et de les partager. Ils sont les bases sur lesquelles repose l'évaluation tout au long de la vie du projet.

Pour ce faire un certain nombre d'indicateurs sont identifiés. Les enfants, les familles, les acteurs éducatifs, les enseignants, les élus participeront à cette évaluation par consultations mais sans modalités prédéfinies au préalable : questionnaires, réunions, statistiques, études de cas réels

5.4.1 Les indicateurs.

Un travail sera mené afin de déterminer différents indicateurs.

- Suivi des inscriptions sur les différentes périodes afin d'évaluer les fluctuations des fréquentations et déterminer si le changement des horaires est un aspect qui a modifié les habitudes des familles.
- Assiduité des enfants sur les mercredis : la récurrence de fréquentation permet de caractériser les habitudes des familles sur les modes de garde. L'analyse par ALSH peut être croisée avec les Qf des familles.

- Niveau de satisfaction des enfants : A travers les bilans d'activités, d'animation, des projets, la présence des enfants sur les temps festifs des accueils, les retours formels ou informels des parents permettront de la mesurer de manière qualitative et quantitative.
- Niveau de satisfaction des représentants de parents d'élèves et de l'ensemble des parents : grâce à la qualité des échanges (CLAP, Mails, courrier), l'association des parents et des parents d'élèves aux projets et actions du territoire.
- Niveau de satisfaction et de formation des agents : analyse quantitative et qualitative.
- Relation partenariale avec le Directeurs d'école et les enseignants : grâce à la qualité des échanges (CLAP, Mails, courrier), l'association autour des projets communs : action de parentalité, projets ludiques etc.
- Nombre d'enfants inscrits à l'étude, taux d'encadrement

6 Politique de formation

Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, Les services poursuivront la politique de formation individuelle afin d'étoffer les compétences des animateurs. La ville poursuit également la contractualisation des équipes.

Depuis mars 2016, un dispositif de formation à l'accueil des enfants porteurs de handicap a été mis en œuvre à destination de tous les agents qui interviennent sur les accueils de loisirs du mercredi. Un deuxième dispositif a émergé en 2016 pour cibler des agents qui souhaitent se spécialiser et acquérir de nouvelles compétences. En 2017, un nouveau cycle de formations a débuté pour ces agents.

Concernant le BAFA, la ville prend en charge le coût de la formation pour les agents selon les critères suivants :

- Evaluation de la manière de servir de l'agent
- Ancienneté
- Diplômes

Concernant le BAFD, la ville prend également en charge le coût de la formation pour les agents selon les critères suivants :

- Evaluation de la manière de servir de l'agent
- Ancienneté
- Diplômes

Une fois le stage base 1 obtenu, ces agents peuvent effectuer des remplacements de directeurs sur les temps périscolaires et selon des conditions d'encadrement réglementaires.